

industriel et portuaire Québec-Sud (L.R.Q., c. S-16.01), la Loi sur la Société Innovatech du Sud du Québec (L.R.Q., c. S-17.2.1) et la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., c. S-17.3);

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif, le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce exerce également, sous la direction du ministre d'État de l'Économie et des Finances, les fonctions relatives au Centre québécois de valorisation de la biomasse, au Conseil de la science et de la technologie et au Parc technologique du Québec métropolitain.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28459

Gouvernement du Québec

Décret 1092-97, 25 août 1997

CONCERNANT le ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), le ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire assume, sous la direction du ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, la responsabilité du Secrétariat à la réforme électorale et des crédits qui lui sont alloués.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28460

Gouvernement du Québec

Décret 1093-97, 28 août 1997

CONCERNANT le Comité ministériel de l'emploi et du développement économique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 143-96 du 31 janvier 1996 soit modifié par le remplacement, à la fin du deuxième alinéa du dispositif, des mots «et la ministre déléguée à l'Indus-

trie et au Commerce» par ce qui suit «, le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce et le ministre délégué au Tourisme».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28461

Gouvernement du Québec

Décret 1094-97, 28 août 1997

CONCERNANT la nomination d'un membre substitut du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le quatrième alinéa du dispositif du décret 136-96 du 29 janvier 1996, modifié par les décrets 1533-96 du 11 décembre 1996 et 20-97 du 22 janvier 1997, soit de nouveau modifié par l'insertion, à la fin des mots «et monsieur Jean-Pierre Jolivet».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28462

Gouvernement du Québec

Décret 1095-97, 28 août 1997

CONCERNANT les responsabilités régionales de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le dispositif du décret 137-96 du 29 janvier 1996, modifié par le décret 725-96 du 19 juin 1996, soit de nouveau modifié par le remplacement de la mention relative à monsieur Serge Ménard par la suivante:

«M. Robert Perreault Ministre responsable de la
région de Montréal».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28463